



# Le cadre de vie

## « Tintamarre et bouche cousue »

« Tintamarre et bouche cousue » est un film qui dure 4 minutes environ. Il est un support adapté pour approcher la question des nuisances dûes au bruit avec les élèves.

### Explications du film

« Bruit. »

Le bruit est physiquement le résultat d'un son complexe lui-même composé de plusieurs ondes sonores ayant chacune une fréquence, une amplitude et un timbre propres.

Il se mesure en décibels (dB). L'oreille ne perçoit pas exactement les bruits émis. Sa sensibilité varie suivant les fréquences. Aussi, pour mesurer le bruit, on utilise dans les appareils un filtre qui reconstitue ce que perçoit l'oreille. On parle de dbA.

Il produit une sensation auditive qui peut être agréable, utile ou gênante, ou même insupportable.

L'idéal est d'être exposé à des intensités sonores de 35 dbA en intérieur et 60 dbA en extérieur. En France on considère que 7 millions de personnes sont exposées à des niveaux sonores nettement supérieurs à ces niveaux là.

« T'arrête maintenant ! »

Le bruit que chacun produit peut gêner les autres.

La sensation de gêne provoquée par un bruit est très subjective. Elle dépend de l'état de fatigue du sujet et aussi de ses goûts et de ses habitudes. Elle peut modifier les réactions et provoquer l'irritabilité voire même l'agressivité.

On peut soudainement ne plus supporter un bruit si on focalise son attention sur lui.

« Enfin un peu de silence. »

Si trop de bruit nous perturbe, le silence complet nous angoisse car nous sommes habitués à un bruit omniprésent.

« Le bruit fait par les Tintamarres augmente jusqu'à devenir insoutenable. »

Depuis le début du siècle dernier, on assiste à une augmentation continue du bruit due à plusieurs facteurs se combinant entre eux :

- La multiplication des sources sonores (engins, machines et appareils à moteurs remplaçant l'homme et l'animal)
- L'augmentation du niveau sonore de ces sources toujours plus puissantes et performantes
- L'extension du bruit dans l'espace (le bruit n'est plus seulement urbain, plus seulement lié au seul milieu professionnel)
- L'extension du bruit dans le temps (il n'y a pas de couvre feu).

« Aaah ! Ça suffit comme ça ! Taisez-vous ! Non ! Non ! Arrêtez ! »

Le bruit a des effets sur notre santé physique et mentale. Il est établi qu'une exposition prolongée (plus de 30 minutes) à un bruit intense (plus de 85 dbA) peut provoquer une baisse de l'acuité auditive, et en tout cas est responsable d'une fatigue nerveuse nécessitant au moins une heure de récupération.

Une étude récente a mis en évidence des difficultés scolaires fréquentes (attention, concentration) % l'après-midi, chez les enfants déjeunant dans des cantines non insonorisées où le niveau de bruit atteint 85 dbA voir même 100dbA. Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable consacre une grande partie de son budget bruit à aider les collectivités locales à insonoriser les cantines.

Il est prouvé que le bruit est un facteur aggravant de l'échec scolaire. On a ainsi mesuré le taux d'erreurs de compréhension chez des élèves quand l'enseignant prononce une phrase de 27 mots dans des bruits ambiants d'intensité différente : 4 % d'erreurs de compréhension dans un bruit ambiant de 55 dbA pour 15 % de ces mêmes erreurs dans un bruit ambiant de 60 dbA.

« On ne peut pas vivre toujours dans du bruit assourdissant au risque d'y perdre la santé. »

Les effets du bruit s'étendent aussi aux :

- Accidents cardio-vasculaires : le bruit provoque une accélération de la fréquence cardiaque et constitue à ce titre un facteur de risque d'hypertension artérielle ou d'infarctus du myocarde
- Maladies psychosomatiques : le bruit est à l'origine de crise d'angoisse, de dépression
- Perturbations du sommeil : le bruit interfère avec la fonction réparatrice du sommeil.

« La vie, forcément ça fait du bruit. »

En effet, nous vivons environnés de bruits. C'est normal.

La nature elle-même ne cesse de bruire. À la ville ou au village, les bruits apportent à nos oreilles les informations nécessaires à notre vie quotidienne : le ronflement du moteur nous prévient de l'arrivée de l'automobile, un craquement dans la maison nous avertit d'un danger éventuel.

« Évitions de nous gêner mutuellement ! »

Pour beaucoup de bruits gênants, le fait de prendre en compte son voisin peut diminuer considérablement les nuisances.

Dix ans après la loi-cadre sur le bruit du 31 décembre 1992 qui rassemblait les nombreux textes relatifs au bruit, le ministère de l'Écologie et du Développement Durable a lancé, le 6 octobre 2003, un plan national d'actions contre le bruit.

Les engagements concernent l'isolation phonique des logements soumis à un bruit excessif, la lutte contre le bruit au quotidien et la préparation de l'avenir.

Ils sont suivis par le Conseil national du bruit.